



Règlement pour le triathlon Catégorie masculine et féminine

1. La période d'inscription se fera le 14 juillet 2018 au site Uashassihsh (lieu de la compétition) l'inscription sera de 7 h 30 à 9 h 30 et de 14 h à 16 h.
2. Chaque équipe doit avoir son propre canot de toile (16 pi) pour la course.
3. Les règlements de la compétition des courses de canot s'appliquent.
4. Les équipes doivent être composées de 5 participants.
5. L'heure de la compétition pour les femmes est à 17 h 30 et à 18 h15 pour les hommes le samedi 14 juillet 2018.
6. Un délégué (minimum) de chaque équipe devra se présenter à 16 h au pavillon des arts et des traditions pour une rencontre obligatoire afin de recevoir les instructions.
7. Aucune inscription ne sera acceptée après 16 h le samedi 14 juillet 2018.
8. Chaque compétiteur devra être vêtu adéquatement et de manière sécuritaire pour participer à la compétition. (Vêtement de flottaison individuelle (VFI) obligatoire pour les pagayeurs).
9. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute personne qui n'apparaît pas apte à participer à la compétition.
10. Aucune responsabilité du comité en cas de bris d'équipement.
11. En cas de litige ou de non-respect des règlements, un comité de discipline peut-être formé d'un représentant nommé par la direction de Patrimoine et culture, d'un représentant du comité de coordination du GRPN et d'un représentant de la population accompagné par les responsables des compétitions. Les décisions de ce comité sont finales et sans appel.

1^{re} partie :

Homme :

- Portage d'un sac de sable de 100 lb par un seul compétiteur sur une distance de 0,5 km.
- Le portageur doit avoir son équipe de chargement.
- Si la poche de sable tombe, le participant peut la reprendre et continuer, et ce sans aide.

Femme :

- Portage d'un sac de sable de 50 lb par un seul compétiteur sur une distance de 0,5 km.
- Le portageur doit avoir son équipe de chargement.
- Si la poche de sable tombe, la participante peut la reprendre et continuer, et ce sans aide.

2^e partie :

Homme :

- Course en canot à deux équipiers sur le Pekuakami sur une distance de 1,6 km (2 tours)

Femme :

- Course en canot à deux équipiers sur le Pekuakami sur une distance de 1,1 km (1 tour)

RÉF : (règlements courses de canot)

3^e partie :

Homme :

- Portage du canot sur les épaules sur une distance de 1,9 km.
- Un coéquipier à la fois pour le portage du canot, et l'autre coéquipier transporte les 2 avirons.

Femme :

- Portage du canot sur les épaules sur une distance de 0.9 km.
- Possibilité de 2 participantes à la fois pour le portage du canot et les avirons peuvent être transportés par un autre membre de l'équipe.

- Lors du changement, celui-ci se fait debout pour éviter les bris sur le canot.

- Chaque équipe doit se présenter à la ligne d'arrivée avec les 2 avirons, sans quoi elle est disqualifiée.